



N° 31

Janvier 2022

TRAIT D'UNION

Le journal d'information des habitants
de Chaussoy-Epagny-Hainneville

SOMMAIRE :

Edito

Hommage à G. MONTAIGNE

Etat-civil

Entretien du village

Du côté du numérique

Vie scolaire

Vie associative

Réalisations - Projets

CR Conseils Municipaux 2021

Numéros utiles

L'année **2021** s'en est allée avec l'envie de voir arriver une année **2022** plus souriante, plus positive nous permettant de retrouver la liberté d'agir, en un mot **REVIVRE** !

Les derniers jours de 2021 ont malheureusement été marqués par la disparition soudaine de Germain MONTAIGNE qui a été notre maire jusqu'en juillet 2020. Il laisse un grand vide pour chacun d'entre nous !

En ce début d'année 2022, en pleine pandémie, la prudence nous a fait renoncer à la cérémonie des vœux, instant privilégié de rencontres et de convivialité.

Aussi, ce numéro du Trait d'Union est plus que jamais l'occasion de se remémorer les peines et les joies de l'année écoulée mais aussi de se projeter sur une nouvelle année remplie de nombreux projets.

Malgré un contexte sanitaire contraignant, le Conseil Municipal et les commissions ont été très actifs. Les projets 2021 ont été tenus et vous découvrirez nos ambitions pour 2022. Je remercie tous ceux, élus et habitants, qui se rendent disponibles pour notre commune et participent aux commissions, à l'embellissement de notre village.



Mairie :

9 rue du Château
80250—CHAUSSOY-EPAGNY

☎ 03 22 41 50 28

✉ chaussoy.mairie@wanadoo.fr

www.chaussoy-epagny-hainneville.eu

Horaires :

Lundi 14h00—16h30

Mercredi 14h00—16h30

Samedi 10h00—11h30

Secrétariat :

Marie-Hélène BLANCKAERT

*Au nom du Conseil Municipal, des agents communaux,
je vous présente tous mes vœux de bonheur, de réussite
et surtout de santé pour cette nouvelle année 2022.
Le Maire,
Christian de CAFFARELLI*



La nouvelle du décès soudain de Monsieur Germain MONTAIGNE, survenu dans sa 82ème année, a été un choc pour nous tous, habitants de la commune, des villages environnants et pour tous ceux qui l'ont côtoyé si longtemps !

Impliqué dans la vie locale, Germain MONTAIGNE est élu conseiller municipal en 1983 sous la mandature de Monsieur Henri MULLET. Puis en 1989, il est élu premier adjoint, poste qu'il occupera jusqu'en 2008.

A cette date, Monsieur MONTAIGNE succède à Henri MULLET en tant que Maire. Il effectuera un second mandat entre 2014 et 2020. Mandat au cours duquel il siégera également au bureau de la Communauté de communes.

Germain MONTAIGNE avait décidé de « passer la main » après 37 années passées au service des habitants. Un investissement personnel de tous les instants et comme souvent, au détriment de la vie de famille.

Les derniers mois de son mandat ont été bouleversés par la pandémie de COVID 19, le confinement, les incertitudes, les malades, les inquiétudes. Un contexte que personne ne souhaite revivre !

Nous renouvelons à son épouse ainsi qu'à sa famille nos plus sincères condoléances.

Etat Civil



Nous avons eu la joie d'accueillir :

10 octobre : *Alix AMIABLE*

23 décembre : *Alexia FOURNIER*

Félicitations aux heureux parents.



Nous ont quittés :

4 décembre : *Germain MONTAIGNE*

8 décembre : *Jean PINEAU*

4 janvier : *Denis PIERRE*

**Nous renouvelons nos respectueuses
condoléances aux familles des défunts.**



Se sont PACSés devant Monsieur le Maire :

30 octobre : *Marie DESTRIEZ et Aurélien RIDEL*

Tous nos vœux de bonheur pour ces nouveaux conjoints

Entretien de la commune

Nouvel employé communal

Le 3 janvier dernier, Monsieur Laurent DUMESNIL a été recruté en tant qu'agent communal. Ses missions portent sur l'entretien des espaces verts ainsi que des bâtiments de la commune.

Ce recrutement nous permettra de poursuivre le fleurissement et l'embellissement de notre commune. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre village même si celui-ci le connaît bien puisqu'il réside à Hainneville depuis de nombreuses années.



Incivilités

Vos élus et des habitants donnent de leur temps pour mettre en valeur notre village. Que penser de ces actes de vandalisme, de vol et d'incivilités que nous subissons régulièrement. Après les vols de fleurs, les cadenas coupés, ce sont les décorations de Noël qui ont été vandalisées et volées dans la commune. **Nous ne baissons pas les bras. Nous avons porté plainte et recherchons par tous les moyens les auteurs de ces méfaits ou incivilités.**



Nouvelle animation - Sophrologie

Depuis novembre 2021, la commune a mis en place une **convention** avec Mme Virginie BOYELDIEU, habitante du village et sophrologue, afin de proposer au plus grand nombre des **séances collectives de Sophrologie**.

La **Sophrologie** est un **entraînement du corps et de l'esprit** permettant de développer sérénité et mieux être, basé sur des techniques de relaxation par la respiration. Elle vise à la **connaissance de soi et l'équilibre entre les émotions, les pensées et le corps**.

Ces séances se déroulent **tous les 15 jours les lundis soir de 20h à 21h30 à la salle des fêtes**.

La commune met à disposition la salle des fêtes pour cette activité, ce qui permet de bénéficier d'un tarif attractif : 10€ par personne par séance.

Envie d'en savoir plus ? envie de découvrir ? n'hésitez pas à contacter Mme BOYELDIEU (vbsophro282@gmail.com) ou encore à vous rendre à l'une des prochaines séances :



14/02/2022

28/02/2022

14/03/2022

28/03/2022

Une fin d'année festive



DECORATIONS DE NOËL

En complément des décorations accrochées aux poteaux, la commune s'est parée de sujets lumineux dans chacun de nos trois villages. Nous remercions particulièrement un habitant d'Epagny qui a offert un gigantesque sapin qui a trôné tout illuminé devant la salle des fêtes. Un peu partout dans le village des paquets cadeaux égayaient décorations et jardinières.



Un samedi matin, un groupe de mamans a prit en charge la décoration de l'entrée de l'école en cette période festive. Chaque jour, les enfants en ont profité en attendant les vacances de Noël.

Pour l'occasion, 3 sapins avec racines ont été achetés par la commune pour donner un air de fête à la cantine, à l'école et à la salle des fêtes pour le plaisir des enfants. Une fois les fêtes terminées, ils ont été replantés dans chaque village. Petit sapin deviendra grand et sera décoré chaque année aux couleurs de Noël.

Merci à toutes les personnes qui se sont rendues disponibles pour venir installer ces décorations et partager un après midi dans la bonne humeur et les fous rires.



COLIS ET CADEAUX POUR LES AINES

Cette année encore le traditionnel repas des aînés n'a pas pu être organisé. En échange nos aînés de plus de 65 ans se sont vu proposer au choix, un panier garni, un bon d'achat au Moulin des Ecrevisses ou un bon d'achat au service traiteur du Moulin.

Les conseillers municipaux ont rendu visite à chacune des 128 personnes concernées. De belles rencontres attendues en cette période où les contacts sont rendus difficiles par la pandémie.

Monsieur le Maire a remis un bouquet de fleurs à notre doyenne, Gabrielle LECOUFFLET (99 printemps) et une bouteille de champagne à notre doyen René COUDERT (94 printemps).



Une fin d'année festive



OH OH OH !!! Le PÈRE NOËL est passé à CHAUSSOY :

Parents, familles et surtout les enfants de 0 à 10 ans étaient attendus à la Salle des Fêtes le 12 décembre dernier, pour l'arbre de Noël de la commune.

Après le spectacle « Y a quelque chose qui cloche » proposé par l'association « les Chaussons Epanouis en Ville » qui a enchanté les spectateurs, le Père Noël est arrivé pour récompenser les enfants sages.

Pas moins de 88 cadeaux ont été distribués par le Père Noël et ses lutins. Que des heureux !!!!



Vie municipale - Ça bouge à Chaussoy-Epagny ...

Rétrospective des actions du conseil municipal en 2021

Malgré la pandémie, le conseil municipal s'est attaché à poursuivre les actions initiées en 2020 et à lancer de nouveaux chantiers tout au long de cette année.

Les sujets sont riches entre nouveaux projets, actions du quotidien et la nécessaire adaptation face à la situation sanitaire changeante. Un objectif fort pour l'équipe municipale reste la recherche permanente de moyens de financement via les subventions et la volonté de proposer de nouvelles activités.

2021 c'était donc, entre autres ... :



Les chantiers principaux de l'année 2021 ont été la rénovation énergétique des 2 logements communaux :

Pour un premier logement, il a été prévu le remplacement de fenêtres et de portes, la pose de volets roulants et le doublage d'un pignon. Pour ce logement, le doublage du pignon sera réalisé en 2022.

Pour le deuxième logement, il s'agit de l'isolation d'une salle d'eau : pose de bardages et d'une toiture avec isolation renforcée. Isolation du plafond.

Suite aux problèmes de disponibilité de nos prestataires, ces travaux n'ont pu être réalisés qu'en ce début d'année.



RETRO
2021

RETRO
2021



CANTINE : La fréquentation de la **cantine** est en constante augmentation. Le four qui permet de remettre en température les plats livrés dans la nuit devient trop petit. La commune a l'opportunité de profiter du **plan « France Relance »** pour financer l'acquisition d'un **nouveau four de remise et maintien en température**.

Coût de l'opération : 4 250€ - subvention obtenue : 3 000€

Nouveau prestataire : Autre changement concernant la cantine, la commune a changé de fournisseur en septembre dernier en intégrant le groupement d'achat de la Communauté de Communes. Dorénavant c'est la société **API Restauration** qui nous propose des menus variés et conformes aux critères de la loi EGALim.

Les enfants semblent ravis de ce nouveau prestataire !!!

Depuis une année, la commune a intégré le dispositif de soutien proposé par la région Hauts-de-France. **Nous percevons une aide de 1 774€** pour le financement **du poste d'accompagnatrice dans le bus scolaire**.



ECOLE : Dernière classe à être équipée, la maternelle a été dotée cet été d'un **Tableau Blanc Interactif**. Il s'agit d'un outil pédagogique plébiscité par les enseignantes.

Dans le même temps la cour de l'école a été sécurisée par la pose d'un **vidéo portier** et les vieilles fenêtres des sanitaires remplacées par un équipement isolant.

Coût de l'opération : 5 575€ ; subventions reçues : 2 230€



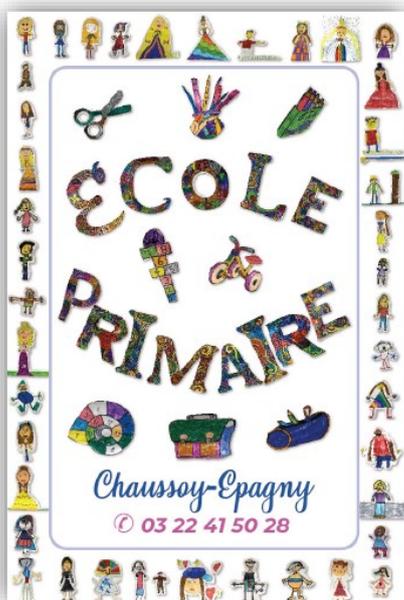
Une nouvelle signalétique pour l'école :

Heureux d'avoir une école dans notre village ainsi qu'un accueil périscolaire qui comprend « cantine et garderie ». Quoi de mieux pour les valoriser que d'y apporter deux beaux panneaux signalétiques.

Le panneau « **Ecole primaire** » a été réalisé à partir de dessins réalisés par les enfants de l'école, guidés par les institutrices. De jolis coups de crayons ! Bravo et merci aux artistes en herbe !

Quant au panneau « **Accueil périscolaire** », il est dû à l'inspiration de vos élus !

Parents et enfants peuvent admirer chaque jour leurs œuvres.



Vie municipale - Ça bouge à Chaussoy-Epagny ...

RETRO
2021

EGLISE :

Travaux d'urgence sur l'église : 2021 a été consacré au chiffrage et à la recherche de financements auprès de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux d'urgence de l'église : remplacement d'un linteau, de pierres dégradées et réparation du plafond du chœur. Ces travaux sont planifiés pour 2022.

Coût des travaux : 10 015€ ; subventions obtenues : 3 654€



Le Conseil Département nous a attribué
une subvention de 6 600€ pour l'ensemble des travaux 2021.

somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vie Municipale - Les projets 2022

PROJETS
2022

L'année 2022 s'annonce bien chargée en projets :

Après plusieurs mois de travail en commission, le Conseil Municipal a validé plusieurs projets qui répondent à 3 grands thèmes : Environnement, Patrimoine et Sécurité

⇒ **L'ENVIRONNEMENT :**

PEUPLERAIE DE BERNY : Après avoir fait abattre les peupliers arrivés à maturité et pour certains malades, la commune lance un vaste projet de **replantation et d'aménagement de la peupleraie** située entre Hainneville et Berny .

Ce projet s'inscrit pour 2 années dans le dispositif d'accompagnement « **Nature en chemin** » de la Région Hauts-de-France.

Dès cette année, les deux étangs le long de la route seront dégagés, aménagés en zone de détente avec sentiers de promenade et tables de pique-nique. Le chemin piétonnier le long de la route qui mène à Hainneville sera remis en état. Des haies seront implantées le long des parcelles afin de séparer le chemin de la route et favoriser la biodiversité. Dans un deuxième temps, la peupleraie sera replantée avec les essences forestières adaptées au sol et anticipant l'évolution climatique en cours.

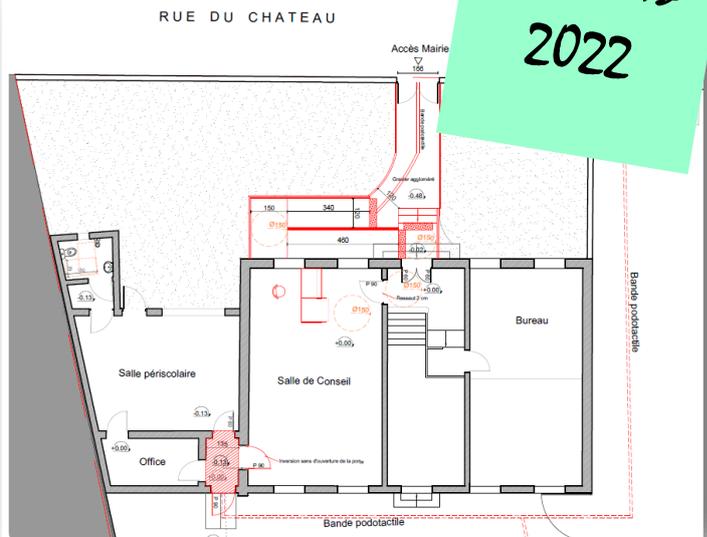
Budget 1ère année : 5 200€ - Subvention attendue 2 200€



ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Les collectivités se doivent de faciliter l'accessibilité des bâtiments communaux accueillant du Public. Après avoir fait réaliser un audit par une agence spécialisée, le conseil municipal a mandaté un architecte pour chiffrer les préconisations de mises aux normes de la **Mairie**, de l'**École**, de la **Salle des Fêtes** et de la **Salle des Sports**. Des travaux conséquents sont à prévoir notamment à la Mairie et à la cantine (effacement de marches, élargissement de portes, guidage au sol, sanitaires ...). La Salle des Fêtes ne sera pas en reste avec une mise à niveau des sanitaires.

Des demandes de subventions ont été déposées pour nous aider dans ce projet. **Réponse en Mars prochain.**



REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE :

Après avoir étudié plusieurs hypothèses, le Conseil Municipal a lancé les études pour la rénovation de cette habitation historique du village.

Ce logement retrouvera ainsi une seconde jeunesse et pourra accueillir des familles avec enfants qui pourront grossir les rangs de notre école. Un aménagement sur deux niveaux est prévu dans le respect des normes énergétiques actuelles. Les demandes de subventions ont été déposées auprès des services de l'Etat afin de financer cette réhabilitation. Ce logement bénéficiera d'une convention permettant aux occupants de percevoir l'A.P.L.



PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : S'intégrant dans une démarche de développement durable, la commune a répondu à un Appel à Projet de la Fédération Départementale de l'Energie pour l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture. Nous avons été retenu pour étudier plus précisément la **pose de panneaux photovoltaïques** sur la salle des sports et des logements communaux rue d'Hainneville.



SECURITE ROUTIERE : Un groupe de travail, associant élus et habitants, réfléchit à des aménagements routiers pour freiner la **vitesse des véhicules** qui traversent nos villages. Cette réflexion intègre également le stationnement, la circulation des piétons et le passage des engins agricoles. Cette étude sera validée avec le Conseil Départemental.

Des nouvelles de la fibre



NRO = Nœud de Raccordement Optique ;
 PBO = Point de Branchement Optique ;
 PTO = Point de Terminaison Optique

Le chantier est en cours et vos élus sont au travail pour répondre aux attentes du projet qui se matérialisent par plusieurs sujets :

- Chaussoy accueillera sur son territoire un élément **Sous Répartiteur Optique (SRO)** dont l'objectif est d'assurer le brassage du réseau. Celui-ci sera positionné route d'Hainneville à côté de l'armoire de montée en débit existante.
- Un premier **recensement des projets communaux** (enfouissement de réseau, extension d'habitat, aménagement de voirie) a été réalisé et sera approfondi avec Somme Numérique courant 2022.
- La **mise en place de la Base d'Adresses Locale** qui servira de référentiel officiel des adresses de la commune est en cours. Cette base, accessible en ligne, sera utilisée par les prestataires de Somme Numérique pour l'acheminement de la fibre dans chaque rue de la commune. Elle servira aussi, à terme, de référence pour d'autres acteurs importants de la vie quotidienne tels que les services de secours (pompiers, forces de l'ordre etc. ...) ou encore les sociétés de livraison de colis.

Prochaines échéances :

- Certifier officiellement la base locale de la commune et la mettre à disposition des acteurs.
- Echéance : fin janvier 2022.
- Des points de situation intermédiaire sont prévus courant 2022 entre la commune et Somme Numérique pour notamment gérer les difficultés potentielles de raccordement.
- Nous vous tiendrons informés régulièrement de l'évolution du sujet pour lequel vous pouvez envoyer vos questions sur la boîte courriel de la mairie (chaussoy.mairie@wanadoo.fr) ou contacter Sylvain Mercier (06.30.08.66.06).

Nouveau site internet ...

Le nouveau site internet de la commune est en ligne !



Depuis le 22 novembre dernier, le **nouveau site internet** de la commune est **en ligne** :

www.chaussoy-epagny-hainneville.eu

Retrouvez l'**histoire** de votre village, son **environnement**, son **patrimoine** et aussi tout le **dynamisme** de ses **associations** !

Vous y trouverez également toutes les **informations utiles pour la vie quotidienne** : le calendrier de ramassage des déchets, la nouvelle procédure de gestion des encombrants de la CCALN, les menus cantine par période scolaire et bien d'autres encore !

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur ce **nouveau support numérique vitrine** du village, les nouvelles idées de thèmes ou rubriques sont les bienvenues !

Et pour toute l'actualité de votre commune dans votre poche : ... **IntraMuros**

Horaires de la mairie, signalement, PayFIP, Actualités et dates des événements ! Retrouvez toutes ces fonctionnalités depuis l'application mobile !



Vie Scolaire

M. Baudesson



Toute l'équipe enseignante est heureuse de vous présenter ses **meilleurs vœux pour l'année 2022** : en souhaitant que la situation sanitaire s'améliore, que chacun soit en bonne santé et que vos projets s'accomplissent.

Cette année à l'école, la lecture et le sport sont à l'honneur.

Des interventions et des sorties sont déjà prévues en ce sens :

- ◆ Intervention régulière de l'association « lire et faire lire ».
- ◆ Quart d'heure lecture quotidien pour tous.
- ◆ Participation au prix des Incorruptibles.
- ◆ Sortie au cinéma avant Noël.
- ◆ Visite des mines de Lewarde en mars 2022.
- ◆ Découverte de l'escrime.
- ◆ Randonnées.



Le 22 octobre, les enfants ont participé à une **opération de solidarité pour l'association ELA** : au programme « mets tes baskets et bats la maladie ». Les élèves ont participé à une course d'endurance dans le parc du château et ont chanté pour les enfants d'ELA devant leurs familles réunies pour l'occasion.



Le 10 décembre dernier, malgré des restrictions, le **Marché de Noël a eu lieu à l'école.**

Pas de spectacle ni de buvette cette année, mais la joie pour les enfants de présenter leurs objets fabriqués en classe. Nous remercions les parents venus nombreux pour soutenir les actions de l'école.



Soutien aux associations

La commune apporte tout son soutien aux associations locales.

En cette année 2021 que nous souhaitons une année de « retour à la vie d'avant », l'A.F.L. a bénéficié d'une subvention de 1000€ pour la relance de ses activités suite à la pandémie ; l'association « les Chaussons Epanouis en Ville », a reçu une subvention de 500€ pour le spectacle présenté lors de l'arbre de Noël.

Au-delà de ces aides financières les associations peuvent compter sur l'accompagnement matériel de la commune : sono, salle des fêtes ...

Nous espérons que cette nouvelle année permettra à chacun de renouer avec ses passions



Vie Associative - Ruralithèque

Cl. Lobbé

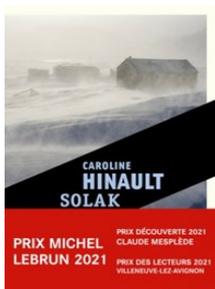
Pour commencer cette nouvelle année, pourquoi ne pas se plonger dans un livre ? La bibliothèque vous propose de nouveau une sélection.

Pour les emprunter, n'hésitez pas à contacter Claire Lobbé au 10 rue du château ou au 03 22 41 08 73.



Le 9 novembre 1943, la résistance belge vient de réussir le coup le plus audacieux de l'histoire de la presse clandestine en diffusant, au nez et à la barbe de l'occupant nazi, un pastiche du « Soir volé », le quotidien belge confisqué à ses propriétaires.

Cette passionnante BD interroge le pouvoir des mots et de la satire comme arme de résistance contre toutes les oppressions.



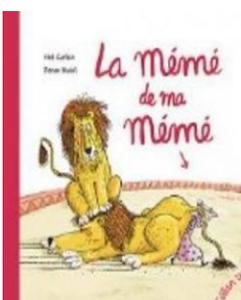
Sur la presqu'île de Solak, au nord du cercle polaire arctique, trois hommes cohabitent tant bien que mal. Une tension s'installe lorsqu'arrive la recrue, un jeune soldat énigmatique.

Quand la nuit polaire tombe pour plusieurs mois, il devient évident qu'un drame va se produire. Qui est véritablement la recrue ? De quel côté frappera la tragédie ?



C'est l'histoire d'un enfant handicapé, de sa place dans la fratrie et dans les enfances bouleversées. Celle de l'aîné qui fusionne avec l'enfant, celle de la cadette, en qui s'implante le dégoût et la colère et celle du petit dernier qui vit dans l'ombre des fantômes familiaux et qui saura réconcilier les histoires.

Un livre magnifique et lumineux.



« Dites, Mamie et Mémé, vous aussi vous avez eu une mémé ? ». Commence alors une joute entre les deux grands-mères qui rivalisent d'imagination.

L'une a une aïeule championne de cuisine et de saut à l'élastique tandis que l'autre traînait les lions par la queue et créait la première minijupe.

Les vœux du président.

En ce début d'année 2022, je veux, au nom de tous les membres de notre association, vous souhaiter une bonne et heureuse année. Qu'elle vous apporte bonheur et joie et qu'elle vous protège ainsi que tous ceux qui vous sont chers. Je souhaite du fond du cœur que cette année soit celle du renouveau et qu'elle nous permette de sortir définitivement de cette pandémie qui pollue nos vies, nos sorties et nos activités depuis deux ans.

Bilan de l'année écoulée.

*L'année 2020 a été pour l'A.F.L une année blanche et nous voulions que 2021 vous redonne espoir et vous permette de renouer avec quelques unes de nos manifestations ou initiatives.



Nous avons, tant bien que mal, réussi à le faire, avec le concours de la municipalité, le 13 juillet au soir et le 12 septembre lors de la fête du village. Chaque fois, nous avons dû nous adapter aux difficultés d'organisation toujours liées à cette crise sanitaire mais nous avons à cœur de ne pas terminer l'année sans que nous soyons présents pour vous.

Ainsi le vendredi 12 novembre, vous avez pu retrouver la chorale «Les Voix de Noye» lors d'un concert gratuit ouvert à tous. C'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale que le public a pu apprécier la qualité des choristes, de leur chef de chœur et de leur répertoire de variétés françaises.



* Depuis plus de 10 ans nous avons pris l'habitude de terminer l'année par notre traditionnel loto.

Comme en 2020, hélas, il ne nous a pas été possible de le maintenir même si la situation sanitaire ne nous interdisait pas de le faire, les contraintes et incertitudes qu'elle engendrait nous ont incité à ne pas prendre le risque financier que peut représenter une pareille manifestation.

Nous espérons, en 2022 pouvoir renouer avec ce loto que beaucoup d'entre vous apprécient et qui est très important pour nous puisqu'il contribue pleinement à l'équilibre financier de notre A.F.L.



* Depuis quelques années, un projet d'une sortie en bus nous trottait dans la tête. Nous l'avons fait aboutir cette année en vous proposant de vous emmener sur le marché de Noël de Reims. Nous avons bon espoir de remplir le bus de 52 places, cela n'a pas été le cas, probablement que le virus en a découragé plus d'un de se retrouver au milieu de plusieurs centaines de badauds. Malgré cela, en piochant dans notre bas de laine, nous avons tenu à maintenir cette sortie pour ne pas décevoir celles et ceux qui souhaitaient y participer. Nous avons bien fait, les 35 personnes ayant fait le voyage ne l'ont pas regretté et sont revenues enchantées de cette journée, souhaitant même que d'autres sorties de ce genre se reproduisent.

* Une autre idée a vu le jour en cette fin d'année, un concours de décorations de Noël faites maison.

Seules deux familles ont relevé le défi, la famille Lenin et la famille Dailly toutes deux résidant à Chaussoy.

Félicitons la famille Dailly qui remporte ce concours et se verra remettre une carte cadeau de 30 euros.

La famille Lenin, quant à elle, sera également récompensée d'une carte cadeau de 20 euros.

*J'aimerais rappeler et insister sur le fait que tout ce que nous avons réalisé en 2021 a été financé avec nos économies réalisées depuis plusieurs années, en dehors, bien évidemment, de la subvention communale qui nous avait été attribuée pour la fête du village. Il nous semblait primordial de redonner vie au village et c'est sans hésiter que nous avons fait ce choix.

*Enfin, nous ne pouvons pas évoquer l'année 2021 sans évoquer le souvenir d'un homme qui a tenu toute sa place au sein de notre A.F.L. Germain MONTAIGNE restera pour tous les membres, quelqu'un d'investi pour sa commune et ses moments festifs. Rares ont été les manifestations où on ne l'a pas aperçu, un jour derrière une friteuse, un soir à tourner le boulier du loto ou même encore, pour ceux qui s'en souviennent, au volant d'une voiture à pédale. Rendons lui hommage et remercions le pour toutes ces années consacrées à la vie et à l'animation de sa commune.

Merci Germain.

Prochain rendez-vous

Nous vous donnons rendez-vous **le mercredi 16 mars à 20h30 pour notre Assemblée Générale**. Si vous appréciez ce que nous mettons en œuvre et que vous voulez vous impliquer dans la vie associative de notre village, venez nous rejoindre, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés.



Les membres de la Société de chasse de Chaussoy-Epagny vous souhaitent une belle année 2022 et vous font part de leurs meilleurs vœux.

Ces deux dernières années ont été semées d'embûches avec la pandémie mais nous avons toujours pu pratiquer notre passion. Nous ne pouvons qu'espérer des temps meilleurs pour cette nouvelle année et que vous puissiez revivre normalement en profitant des activités que vous aimez.

Nous avons une pensée pour tous ceux qui nous ont quitté en 2021 et ce début d'année 2022 ainsi qu'à leur famille et en particulier à Germain Montaigne.

Prenez soin de vous et profitez de chaque moment avec vos proches.

Le tennis club RACEH vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2022.

Nous vous souhaitons une année pleine de santé pour vous tous et ceux qui vous sont chers.

Nous tenons à rendre un hommage à notre président d'honneur Denis PIERRE qui nous a quitté en tout début d'année. Denis a été président du club pendant plus de 30 années. Il a été l'entraîneur de nombreuses personnes du village et grâce à lui, nous sommes toujours là.

Alors merci Denis, tu vas nous manquer, nous ne t'oublierons jamais.

Président : Desseaux Grégory : 06 86 40 37 23

Secrétaire: Dufrien Lucas : 06 22 65 46 38

Trésorier : Bellier Tony : 07 61 46 42 24

Adresse mail du club: RACEHtennis@outlook.fr



Les membres du bureau se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux, et surtout, en ce début d'année bien compliquée, une bonne santé. Après quelques semaines de reprise tout en respectant les protocoles sanitaires en vigueur, nous avons joué la prudence en suspendant, à nouveau, nos activités du jeudi.

Nous remercions la nouvelle municipalité qui nous permet de nous retrouver dans la salle des fêtes et invitons les nouveaux conseillers à nous rendre visite. Cela permettra à ces derniers de faire plus ample connaissance avec les adhérents présents et de constater l'entente et la bonne humeur de nos assemblées. En cette période, c'est si agréable !

Avec prudence, nous avons fêté le beaujolais nouveau et avons pu remarquer que nous étions heureux de nous retrouver !

Malgré cela, nous espérons une reprise prochaine et le déroulement de l'assemblée générale dans des conditions normales.

Enfin, nous ne pouvons clôturer ces quelques lignes sans évoquer le décès de Germain Montaigne et celui de Jean Pineau, adhérents tous deux du Club depuis sa création en 2008.



Tous les membres de l'association vous présentent leurs meilleurs vœux.

En ce début d'année toutes nos pensées vont à Germain Montaigne sans qui nous ne vous aurions pas présenté tous nos spectacles. Tout a commencé il y a quelques années avec le projet fou de Nathalie Charlot, ancienne habitante du village « Génération 2013 », spectacle intergénérationnel monté de toute pièce. Germain nous a soutenu et fait confiance en nous permettant de mettre en place ce spectacle, en partenariat avec l'Association Fêtes et Loisirs. Deux représentations qui ont fait salle comble. Après ce projet, Nathalie nous a mis au défi de présenter une Chorale de Noël dans les 3 villages. Germain, enthousiasmé, nous a encore une fois permis de réaliser ce projet. Dans une ambiance chaleureuse, nous avons présenté cette chorale deux années de suite. Il y a 6 ans, après un spectacle de Noël par un prestataire décevant, Nathalie a eu l'idée de monter un spectacle de Noël. C'est ainsi que soutenus encore une fois par Germain et le conseil municipal nous avons présenté le premier spectacle de Noël sur un conte écrit par Denise Chevriot. Depuis, malgré le départ de Nathalie, nous ne nous sommes plus arrêtés.

Forts de votre fidélité et de ces années de succès, notre équipe motivée a décidé de créer en 2020 l'association « Les Chaussons Epanouis en Ville », qui tient son nom d'une phrase d'un ancien spectacle. Nous avons su nous adapter au confinement en vous présentant une série de vidéos, toujours visibles sur notre page Facebook et une parade de Noël, soutenus également par le nouveau conseil municipal.

En 2021 le contexte sanitaire nous a tout de même permis de vous présenter à nouveau un spectacle en salle, avec la participation de nouveaux acteurs qui nous montre que l'association a encore de belles années devant elle. Ce fut encore une fois un succès.

Pour cette année 2022 encore une fois nous innovons avec un spectacle de printemps. Ainsi vous pourrez bientôt découvrir les aventures de Claudette.

En attendant nous vous remercions encore pour votre fidélité et vos encouragements. Prenez soin de vous et de vos proches.

Sabine Cazin et Claire Duez, fondatrices de l'association.

Tous les acteurs et les techniciens.

Contact : chaussonsepanouisenville@gmail.com

Facebook : Les Chaussons Epanouis en Ville





Association Les Porte-plumes

Association des parents d'élèves du RPI
 Chaussoy, Epagny, Hainneville, Hallivillers.
 9, rue du Château 80250 Chaussoy-Epagny

MEILLEURS VŒUX 2022
Bilan 2021 et perspectives 2022

Malgré la crise sanitaire encore présente en 2021, l'association a su être force de proposition, faire preuve d'adaptabilité et de créativité puisque plusieurs actions ont été menées au cours de l'année scolaire 2020-2021, au rythme des saisons. Merci à tous pour votre engagement et votre participation !!



- * Action Halloween
- * Action Initiatives Fleurs d'Automne
- * Action objets personnalisés des enfants



- * Décoration de la cantine – garderie
- * Décoration extérieure de l'école
- * Mise à disposition de la boîte du Père Noël devant la grille de l'école



- * Vente de grille de Pâques
- * Visite de Monsieur Lapin dans l'école pour distribuer les chocolats de Pâques
- * Financement d'un coin marchand pour la classe de maternelle



- * Découverte des produits locaux avec vente de paniers de fruits et légumes
- * Tenue de la buvette à la fête de l'école
- * Remise d'une carte cadeau aux CM2
- * Création d'un album souvenirs pour la classe de maternelle

Actuellement, faute de candidats permettant la constitution d'un nouveau bureau, l'association a été mise en sommeil temporaire. Cette suspension se veut une alternative à la dissolution de l'association dans l'attente d'une reprise de son activité.

Dorothee DELARUE, disponible pour tout échange ou questionnement au 06.12.67.04.96.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

Date convocation : 8 septembre 2021

Date affichage : 18 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à vingt heures trente ; le conseil municipal de Chaussoy-Épagny-Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian de CAFFARELLI, 1^{er} adjoint.

Etaient présents :

Mmes : BARJAT Candice, CARLE Isabelle, DELARUE Dorothée, ELOY Angélique, LELONG Marie-Line, TAVERNIER Mélissa

MM. : de CAFFARELLI Christian, de CAFFARELLI Grégoire, DEJONGHE Sébastien,

Absent excusé : M. MERCIER Sylvain représenté par M. de CAFFARELLI Christian.

Absent non excusé : M. GAMBET Clément

Secrétaire de séance : Mme BLANCKAERT Marie-Hélène

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal,
Délibération pour prestations de services CCALN,
Délibération pour autorisation refacturation travaux Serge LEGRAND,
Délibération pour refacturation travaux école à la commune de HALLIVILLERS,
Délibération pour groupement de commandes pour surveillance de qualité de l'air,
Fibre optique : délibération pour autoriser la société AXIANS à procéder aux travaux préparatoires,
Délibération pour autoriser la création d'une base d'adressage,
Désignation de deux représentants au SIAEP,
Proposition d'exonération de taxe d'aménagement pour les abris de jardin d'une superficie inférieure à 20 m²,
Bail rural au profit de LEROUX – délibération pour autoriser le changement d'exploitant.
Bail rural au profit d'Antoine LEMAIRE – délibération pour autoriser le changement d'exploitant
Proposition achat ruralithèque,
Entretien commune
Rifseep
Elections complémentaires
Informations et questions diverses

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal

Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil est approuvé à l'unanimité.

Prestation de services CCALN

La Communauté de Communes Avre-Luce-Noye propose une convention aux communes membres afin de mettre à disposition du personnel et du matériel pour des travaux de voirie aux tarifs ci-dessous.

	Tarifs * à partir de 1er janvier 2021
	€ / heure
Camion	32.25 € / heure
Tractopelle	53.75 € / heure
Fauchage Débroussaillage	54.30 € / heure
Tracteur Balai	37.63 € / heure
Tracteur remorque	26.87 € / heure
Débroussaillage à dos	32.25 € / heure
Tondeuse à main	37.63 € / heure
Tondeuse auto-portée	37.63 € / heure
Peinture routière	prix coûtant / facture
Enrobés à froid	prix coûtant / facture
Sel de déneigement	prix coûtant / facture
Main d'œuvre	20 € / heure / agent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, a accepté la convention de prestations des services techniques de la CCALN et autorise Monsieur Christian de CAFFARELLI à signer la convention.

Autorisation refacturation travaux à M. Serge LEGRAND

Des travaux d'élagage de haie ont été effectués rue d'Enfer, notamment sur une haie mitoyenne entre Monsieur Serge LEGRAND et la commune. En accord avec celui-ci, il a été décidé de faire ces travaux en même temps par la même entreprise LES ESPACES VERTS DU VAL DE NOYE, Monsieur Serge LEGRAND s'engageant à rembourser la moitié de la facture à la mairie. La facture totale s'élève à 618 euros. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné pouvoir à Monsieur Christian de CAFFARELLI pour faire le nécessaire en vue de refacturer la moitié de la facture d'élagage à Monsieur Serge LEGRAND, soit la somme de 309 euros.**

Autorisation refacturation à la commune de HALLIVILLERS pour l'installation d'un TBI et d'un Vidéoportier à l'école

Un TBI et un Vidéoportier ont été installés à l'école. La commune de HALLIVILLERS a accepté de participer aux frais de ces installations au prorata du nombre d'enfants, soit 9 enfants sur un total de 76.

Coût du Vidéoportier : 1897 € HT.	A déduire subvention 759 €.	Reste 1138,00 €
Coût du TBI : 3677,10 € HT.	A déduire subvention 1471 €.	Reste 2206,10 €
	Total à prendre en compte	3344,10 €

Participation HALLIVILLERS : $3344,10 \text{ €} * 9/76 = 396,00 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné pouvoir à Monsieur Christian de CAFFARELLI pour faire le nécessaire en vue de refacturer à la commune de HALLIVILLERS, la participation aux frais d'installation du TBI et du Vidéoportier à hauteur de 396 euros.

Groupement de commande pour surveillance de qualité de l'air.

La FDE 80 propose un groupement de commande afin d'effectuer un diagnostic technique portant sur les moyens d'aération et les mesures de polluants pour les locaux accueillant des enfants de moins de 6 ans (écoles, établissements recevant du public). Le coût de la prestation fera l'objet de devis et l'intervention de la FDE est de 50€ par local concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, a donné pouvoir à Monsieur Christian de CAFFARELLI pour adhérer à ce groupement de commande et signer l'acte constitutif du groupement de commande.

Déploiement Fibre Optique chez l'habitant

La fibre optique va être installée et desservira chaque habitation.

La société AXIANS mandatée par SOMME NUMERIQUE doit procéder aux travaux préparatoires.

A cet effet un arrêté de stationnement et circulation pour une durée d'un an à compter du 3 janvier 2022 devra être pris avec possibilité de mise en place de stationnement alterné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la société AXIANS à procéder aux travaux préparatoires.

Il y aura lieu de tenir compte de projets tels que enfouissement de réseaux, constructions ou agrandissements, dents creuses, nouveaux services ...

Avant que les travaux ne commencent, il faut créer une base officielle d'adressage de la Commune (adresses précises indispensables), à savoir mettre à jour les adresses (remise à plat complète des rues/voies/allées communales ?), prendre en compte les projets futurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la création d'une base d'adressage de la commune. L'ensemble des membres du Conseil Municipal contribuera à l'élaboration de cette base. Un pilote reste à désigner.

Désignation de deux représentants au S.I.A.E.P

Suite aux démissions de Monsieur Denis OPSOMER et Madame Virginie MACRET, la commune n'a plus de représentant au S.I.A.E.P. Il y a donc lieu d'élire deux représentants. Sont candidats Christian de CAFFARELLI et Candice BARJAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a procédé à l'élection des représentants au SIAEP, soit Christian de CAFFARELLI et Candice BARJAT

Régularisation baux agricoles

Madame Corinne LEROUX, exploitant les parcelles AB n° 26, ZA n° 35 et ZC n°62 sur la commune de GOUY LES GROSEILLERS et la parcelle ZD n° 15 sur la Commune de CROISSY SUR CELLE, appartenant en usufruit au CCAS de CHAUSSOY EPAGNY.

Demande l'autorisation de céder le bail sur les parcelles à son fils Fabien LEROUX, exploitant agricole à BONNEUIL LES EAUX.

L'ensemble des formalités de transfert du CCAS à la Commune de Chaussoy-Epagny et de bail sera effectué par Maître CORNU, notaire à AILLY SUR NOYE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession du bail par Madame Corinne LEROUX à son fils Fabien LEROUX et donne pouvoir à Monsieur Christian de CAFFARELLI pour signer tous actes de régularisation chez Maître CORNU.

Monsieur Philippe DIZENGREMEL, exploitant de la parcelle ZH n° 25 appartenant au CCAS de CHAUSSOY-EPAGNY, a proposé que cette parcelle revienne à Antoine LEMAIRE pour la mettre à disposition de l'EARL LEMAIRE-DUPUY, pour un fermage annuel de 130 euros indexé sur le cours du blé un bail devant être établi par Maître CORNU, notaire à AILLY SUR NOYE.

Une délibération a été prise le 5 novembre 2019 pour attribuer cette parcelle à Monsieur Antoine LEMAIRE.

Il y a lieu de procéder à la résiliation du bail au profit de Monsieur DIZENGREMEL, de transférer les biens du CCAS à la commune de CHAUSSOY-EPAGNY et d'établir le bail au profit de Antoine LEMAIRE. Les frais de transfert des biens du CCAS à la commune de CHAUSSOY-EPAGNY seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Christian de CAFFARELLI à signer les actes à établir par Maître CORNU, notaire à AILLY SUR NOYE, de résiliation du bail au profit de Monsieur DIZENGREMEL, de transfert des biens du CCAS à la commune de CHAUSSOY-EPAGNY (avec prise en charge des frais de transfert par la commune) et le bail au profit de Antoine LEMAIRE pour une durée de 18 ans, pour un fermage annuel de 130 euros indexé sur le cours du blé, à compter rétroactivement du 1er octobre 2019

Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin de moins de 20 m²

La loi de finances nous permet d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin d'une superficie inférieure à 20 m².

Une délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre 2021 pour une application au 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin d'une superficie inférieure à 20 m².

Informations et questions diverses

- Nous avons reçu une offre d'achat pour la Ruralithèque. Nous demandons une estimation au service des domaines et il en sera discuté en commission patrimoine.

- Entretien de la commune : espaces verts, cimetière, rues : l'entretien a été compliqué cette année (humidité, interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires). Nous étudions des solutions en commission. Faut-il faire intervenir une entreprise pour le nettoyage des caniveaux ? Faut-il augmenter le temps de travail du poste « agent communal » ? Arrêté municipal demandant aux habitants de nettoyer le trottoir devant leur domicile ?

- Fleurissement : Après une saison le constat est fait qu'il faut rationaliser le fleurissement et continuer à privilégier les plantes vivaces.

◇ Mise en place du RIFSEEP : l'attribution des traditionnelles primes de fin d'année pour les agents de la commune doit dorénavant être encadrée au travers de la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel). Les conditions d'application de ce régime pour notre commune ont été formalisées et sont soumises à validation du comité technique central du CDG80. Nous en attendons le retour.

- Elections municipales complémentaires : Elles sont fixées aux 3 et 10 octobre 2021. Les candidatures peuvent être déposées avant le 16 septembre à la Sous-préfecture.

- Commissions :

Communication : le site web est en cours. Trait d'union va paraître prochainement.

Fleurissement : la commission s'est réunie pour faire les prévisions de plantations pour 2022

Solidarité : cadeaux enfants (88 enfants) les commandes sont faites.

Ainés : la commission a rencontré la société Clé des Délices pour choisir les paniers garnis.

- Chaussons épanouis en ville : L'association nous demande si la commune est intéressée par le spectacle de Noël 2021 intitulé « Y'a quelque chose qui cloche » et à quelle date. La prochaine commission « Animations » se saisira de cette proposition. Pour information, la salle est disponible le 12 décembre.

- quelques dates :

Commission animation : jeudi 23 septembre 2021 à 20 h 30

Commission patrimoine : mercredi 6 octobre 2021 à 20 h 30

Assemblée générale Porte-Plume : jeudi 30 septembre 2021 à 18 h 30

Marché de Noël : 10 décembre 2021

- Arbres de la route entre Hainneville et Berny. Suite à la coupe des arbres, un rendez-vous est prévu avec le CRPF pour avoir des conseils sur les plantations à faire.

- Suite à l'installation du vidéoportier à l'école, des parents souhaiteraient un assouplissement du règlement intérieur. Ce sujet est à aborder directement entre les parents et l'école.

La séance est levée à 23h15

Les commissions ouvertes aux habitants



Des commissions de travail ont été mises en place depuis l'automne dernier. Elles sont ouvertes à tous, conseillers municipaux et habitants.

Vous avez des idées, des compétences. Vous avez envie de participer à la vie de la commune, vous êtes les bienvenus.

A ce jour, les commissions sont au nombre de 6 :

**Scolaire-Jeunesse — Solidarité — Patrimoine-voirie
Animations-cérémonies
Communication - Finances-modernisation.**

Des groupes de travail plus spécifiques sont constitués selon les sujets :

Cimetière, Sécurité routière, Arrivée de la fibre, Fleurissement,

...

Un grand merci à tous ceux qui se sont investis pour notre commune et ses habitants. On en voit les premiers résultats avec de belles compositions florales.

Les projets vont continuer à fleurir en 2022.

Pour vous inscrire : chaussoy.mairie@wanadoo.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2021

Date convocation : 11 OCTOBRE 2021

Date affichage : 18 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze octobre à 20 h 30 ; le conseil municipal de Chaussoy-Épagny-Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian de CAFFARELLI, 1^{er} adjoint

Etaient présents : Mme TAVERNIER Mélissa, Mme ELOY Angélique, Mme CARLE Isabelle, Mme DELARUE Dorothée, Mme LELONG Marie-Line, Mme DUCHEMIN Christiane, M. Christian de CAFFARELLI, M. MERCIER Sylvain, M. de CAFFARELLI Grégoire, M. GAMBET Clément, M. FOURNIER Eric, M. MAMOU Thierry

Absents excusés : Mme BARJAT Candice représentée par Mme DELARUE Dorothée, Mme DEVOS Florie représentée par Mme DUCHEMIN Christiane, M. DEJONGHE Sébastien représenté par M. de CAFFARELLI Christian

Secrétaire de séance : Mme CARLE Isabelle

I - ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr de CAFFARELLI Christian, 1^{er} adjoint, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus, installés dans leur fonction.

Il a laissé la présidence à la doyenne d'âge, Madame DUCHEMIN Christiane

ELECTION DU MAIRE :

M. de CAFFARELLI Christian se porte candidat.

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs ou nuls :	4
Suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

A OBTENU :

M. de CAFFARELLI Christian : 11 voix.

M. de CAFFARELLI Christian ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et immédiatement installé.

DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints,

Antérieurement, le conseil municipal disposait de deux adjoints.

Le conseil municipal au vu de ces éléments, décide, après en avoir délibéré, à 4 voix contre et 11 voix pour, de fixer à trois le nombre des adjoints au maire de la Commune.

ELECTION DU 1 ER ADJOINT :

M. MERCIER Sylvain se porte candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs ou nuls :	2
Suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7

A OBTENU :

M. MERCIER Sylvain : 13 voix

M. MERCIER Sylvain ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1er adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT :

Mme ELOY Angélique se porte candidate

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A OBTENU :

Mme ELOY Angélique : 12 voix

Mme ELOY Angélique ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2^{ème} adjointe et immédiatement installée.

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Mme DUCHEMIN Christiane et Mme DELARUE Dorothee se portent candidates.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A OBTENU :

Mme DUCHEMIN Christiane : 11 voix

Mme DELARUE Dorothee : 4 voix

Mme DUCHEMIN Christiane ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 3^{ème} adjointe et immédiatement installée.

II – INDEMNITES DU MAIRE ET DES 3 ADJOINTS

Le conseil municipal décide de fixer à partir du 16 octobre 2021, l'indemnité du maire et des 3 adjoints de la manière suivante :

Indemnité du maire Monsieur de CAFFARELLI Christian : maintien de l'indemnité précédemment allouée pour les communes de 500 à 999 habitants, à savoir 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Indemnité de chaque adjoint, Mr MERCIER et Mmes ELOY et DUCHEMIN : maintien de l'indemnité précédemment allouée pour les communes de 500 à 999 habitants, à savoir 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

III - DESIGNATION DES DELEGUES A LA COM DE COM AVRE LUCE NOYE

La commune de Chaussoy Epagny Hainneville compte 1 délégué communautaire titulaire et un délégué communautaire suppléant désigné dans l'ordre du tableau.

C'est donc le maire Monsieur Christian de CAFFARELLI, qui siègera au conseil communautaire. Son suppléant sera Monsieur Sylvain MERCIER, 1^{er} adjoint de la commune.

IV – ELECTION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués aux différents syndicats :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU PLATEAU DE LA NOYE :

Titulaires : Monsieur Christian de CAFFARELLI

Madame Candice BARJAT

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRICITE (F.D.E. 80)

Titulaires : Madame Isabelle CARLE

Monsieur Clément GAMBET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SOINS INFIRMIERS DU SUD AMIENOIS (SISA) :

Titulaires : Madame Christiane DUCHEMIN

Madame Marie-Line LELONG

V – ATTRIBUTIONS DES ADJOINTS

Le conseil municipal, après avoir délibéré attribue aux adjoints les délégations suivantes :

1^{er} adjoint, M. Sylvain MERCIER : COMMUNICATION – CULTURE - FETES ET CEREMONIES : 2 abstentions, 13 pour

2^{ème} adjointe : Mme Angélique ELOY : SCOLAIRE, JEUNESSE, SPORT : 4 abstentions, 11 pour

3^{ème} adjointe : Mme Christiane DUCHEMIN : SOLIDARITE : 2 contre, 2 abstentions, 11 pour

VI – DELEGATIONS AU MAIRE

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 3 voix contre, 1 blanc, et 11 pour :

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal ;
3. de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
7. de créer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;
10. de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros ;
11. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
16. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
17. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
18. de donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
19. de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser une participation pour voirie et réseaux ;
20. de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
21. d'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
22. d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
23. le conseil municipal délègue au Maire la possibilité de prendre dans l'urgence tout arrêté nécessaire au fonctionnement et à la sécurité sur le territoire de la commune ;

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Informations diverses :

Prochaine réunion du conseil municipal : 3 novembre 2021 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021**

Date convocation : 27 OCTOBRE 2021 **Date affichage :** 8 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trois novembre à 20 h 30 ; le conseil municipal de Chaussoy-Épagny-Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian de CAFFARELLI, maire.

Etaient présents :

Mmes : BARJAT Candice, CARLE Isabelle, DELARUE Dorothée, ELOY Angélique, LELONG Marie-Line, TAVERNIER Mélissa

MM. : de CAFFARELLI Christian, de CAFFARELLI Grégoire, DEJONGHE Sébastien, FOURNIER Eric, GAMBET Clément, MAMOU Thierry

Absents excusés : M. MERCIER Sylvain représenté par Mme ELOY Angélique, Mme DEVOS Florie représentée par M. de CAFFARELLI Christian, Mme DUCHEMIN Christiane représentée par M. FOURNIER Eric

Secrétaire de séance : M. MAMOU Thierry

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des comptes-rendus des dernières réunions du Conseil Municipal,**
- **Délibération sur la modification des statuts de la CCALN,**
- **Délibération demandes de subventions pour les projets 2021**
- **Ressources humaines : RIFSEEP, durée annuelle légale de travail de 1607 heures,**
- **Délibération pour constituer une provision pour les créances douteuses des exercices 2018-2019**
- **Délibération sorties scolaires des collégiens,**
- **Délibération pour le transfert de tous les biens du CCAS à la Commune,**
- **Délibération longueur de la voirie communale,**
- **Délibération pour la récupération auprès des locataires de la taxe d'ordures ménagères**
- **Dédommagement pour la mise à disposition annuelle de terres agricoles,**
- **Délibération pour la mise en place de la convention Sophrologie,**
- **Délibération sur le projet éolien du Bosquel,**
- **Subvention Les Chaussons Epanouis en Ville,**
- **Questions diverses**

Approbation des comptes-rendus des dernières réunions du Conseil municipal

Les comptes-rendus des précédentes réunions de conseil des 15 septembre 2021 et 15 octobre 2021 sont approuvés à l'unanimité des membres présents à ces réunions.

Modification des statuts de la CCALN

La Communauté de Communes Avre-Luce-Noye a décidé de restituer la compétence « prise en charge de la cotisation SDIS » aux communes de la Communauté de Communes pour une durée de 2 ans.

Les communes sont appelées à délibérer pour modifier les statuts de la CCALN en ce sens.

Le 23 juin 2021, la commune de Chaussoy a voté à l'unanimité contre cette modification des statuts de la CCALN.

La délibération du 29 avril 2021 de la CCALN a été jugée non conforme par la préfecture, les communes sont donc appelées à délibérer de nouveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité moins une abstention, a refusé la modification des statuts de la CCALN et la prise en charge de la cotisation SDIS par les communes.

Demandes de subventions projets 2021

- Utilisation de l'enveloppe triennale auprès du Conseil Départemental

La commune dispose d'une enveloppe triennale auprès du Conseil Départemental de 13000 euros. Cette enveloppe a été utilisée partiellement pour les travaux de bordurage lors de la réhabilitation de la RD 193 (3 796 €) et pour la rénovation de la toiture de l'école (3 002 €). Il reste donc à utiliser 6 202 €.

Différents travaux sur les logements communaux n'ont pas obtenu de subventions de la DETR et DSIL. Aussi, le maire propose de demander au Conseil Départemental une subvention afin d'utiliser le reliquat de l'enveloppe triennale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité a accepté la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et donné pouvoir au maire afin de déposer un dossier, lesdits travaux étant déjà en cours.

- Demandes de subventions – Eglise

Il est envisagé de solliciter du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du « soutien à la restauration et valorisation du patrimoine (2020-2021) » pour des travaux sur l'église.

Le projet doit être d'un montant minimum de 10 000 € et le taux de subvention serait de 20% maximum.

Les devis en notre possession sont :

Sté EPURE – remplacement pierres : 5 504 € HT

F. HENIQUE – restauration du plafond : 4 510 € HT

Soit au total 10 014 € HT.

Soit une subvention maximum de 2 002 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité a accepté la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et donné pouvoir au maire afin de déposer un dossier et signer tous documents y afférents.

- Demande de subvention « France relance »

Le four de mise en température de la cantine est devenu trop petit au vu du nombre d'enfants inscrits à la cantine et du type de menus proposés par A.P.I.

Un devis a été demandé à la SMAF. Il est de 3 575 € HT.

Dans le cadre de l'aide en faveur de cantines scolaires et pour accompagner le développement des produits BIO, il est possible d'obtenir une subvention « France Relance » à hauteur de 20% plafonnée à 3000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité a accepté de remplacer le four de la cantine et autorisé le maire à déposer une demande de subvention « France Relance » et signer tous documents y afférents.

Mise en place du RIFSEEP

(Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement professionnel)

L'objectif est de remplacer les primes de fin d'année, celles-ci n'étant plus autorisées.

Le RIFSEEP est composé de 2 enveloppes : indemnité de fonction (liée au poste...) et complément indemnitaire (engagement...). Le montant théorique est de 3200 € et la mise en place est envisagée le 1er décembre 2021.

Le projet a été soumis au comité technique au Centre de Gestion de la Somme. Le 5 octobre, le collège des élus a émis un avis favorable et le collège des représentants du personnel un avis défavorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité a accepté la mise en place du RIFSEEP tel que présenté au comité technique et donne pouvoir au maire pour le réaliser.

Provision pour créances douteuses

Le montant des créances restant à recouvrer au 31 décembre 2019 s'élève à 6 932,25 euros.

Comme le prévoit la réglementation comptable une provision pour créance douteuse de 15% doit être inscrite soit 1040 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'inscrire la somme de 1040 euros au compte 6817 et un mandat sera émis.

Aide aux familles pour les sorties scolaires

Une délibération a été prise le 25 juin 2018 accordant une aide 30% limitée à 40 € aux enfants de 5ème du collège d'Ailly sur Noye.

Il est proposé d'élargir cette prise en charge à toutes les classes du collège d'Ailly sur Noye.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, d'accorder une subvention de 30% limitée à 40 € par enfant pour tous les enfants scolarisés au Collège d'Ailly sur Noye, le remboursement aux familles se faisant sur justificatif de paiement.

Transferts des biens du CCAS à la commune

Le CCAS a été dissout mais les biens immobiliers lui appartenant n'ont pas été transférés à la Commune.

Afin d'éviter des transferts au cas par cas selon les changements d'exploitants, il est proposé de transférer la totalité des biens du CCAS à la commune par un acte notarié à recevoir par Maître Anne-Laure CORNU, notaire à AILLY SUR NOYE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a accepté à l'unanimité, de demander le transfert par acte notarié à recevoir par Maître Anne-Laure CORNU, notaire à AILLY SUR NOYE, de la totalité des biens immobiliers du CCAS au profit de la Commune de CHAUSSOY-EPAGNY et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Validation des longueurs de voies communales

La D.G.F est en partie calculée en fonction des longueurs de voiries communales à entretenir.

Une délibération a été prise le 30 septembre 2008 pour une longueur de 20 618 m.

Il n'y a pas eu de changement depuis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a validé à l'unanimité, la longueur de 20 618 m de voiries communales.

Facturation aux locataires de logements communaux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Suite à l'institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères figurant sur l'avis d'imposition des Taxes Foncières de la commune, il y a lieu de réclamer cette taxe aux locataires des logements communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de refacturer aux locataires de la commune le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Dédommagement annuel pour mise à disposition de terres

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que, suite au remembrement de CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE, la commune dispose d'une réserve foncière. Afin que ces parcelles ne soient pas envahies par les mauvaises herbes, il est souhaitable qu'elles ne restent pas inoccupées.

Ces parcelles sont mises à disposition de Monsieur DUQUENNE Jérôme et Monsieur MULLET Didier.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette mise à disposition pour la durée d'un an, à savoir :

Monsieur DUQUENNE Jérôme pour une somme revalorisée de 274,46 euros pour 1ha 50 ca

Monsieur MULLET Didier pour une somme revalorisée de 457,43 euros pour 2 ha 50 ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la mise à disposition des parcelles pour les sommes revalorisées de 274,46 euros pour Monsieur DUQUENNE Jérôme et de 457,43 euros pour Monsieur MULLET Didier.

Mise en place d'une animation de sophrologie

Madame BOYELDIEU propose d'organiser des séances de sophrologie, à raison de 1h30 tous les 15 jours en groupe de 15 personnes maximum. Tarif préférentiel : 10€ la séance

Le maire propose de mettre à disposition gracieusement la salle des fêtes par convention pour 6 mois. Un rapport d'activité sera demandé au terme de ces 6 mois.

Une assurance devra être fournie par Madame BOYELDIEU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité a accepté de mettre la salle des fêtes à la disposition de Madame BOYELDIEU pour des séances de sophrologie et donne pouvoir au maire pour signer une convention pour 6 mois et demander un rapport d'activité à l'issue de ce contrat.

Projet éolien Le Bosquel

La commune de LE BOSQUEL a un projet éolien comprenant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison. Ce projet est soumis au conseil municipal pour avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé sur ce projet à 11 voix contre, 3 abstentions et 1 pour.

Demande de subvention Chaussons Epanouis en Ville

L'association Chaussons Epanouis en Ville a demandé une subvention pour le spectacle de Noël d'un montant de 500 euros au vu de leur budget prévisionnel.

Deux membres du conseil n'ont pas souhaité prendre part au vote étant concernés par ce spectacle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour et 2 abstentions, a décidé d'accorder à titre exceptionnel une subvention de 500 euros à l'association Chaussons Epanouis en Ville.

Questions ou infos diverses**◆ Point sur le recrutement**

Le contrat de Sylvain AUCAGOS a pris fin au 31 octobre 2021. Une procédure de recrutement est en cours pour un poste d'agent communal à temps plein.

◆ Composition des commissions mise à jour

Suite aux élections complémentaires, les différentes commissions ou représentations de la commune dans des organismes extérieurs ont été mises à jour.

Point sur les activités des commissions :

- Peupleraie de Berny : un projet sera proposé au prochain conseil
- Patrimoine – sécurité : des groupes de travail se mettent en place (cimetière-sécurité routière-accessibilité des bâtiments)

- Scolaire – périscolaire : acquisition d'un nouveau four de mise en température pour la cantine ; mise en place d'une signalétique extérieure pour l'école ; proposition d'action pour féliciter les jeunes de la commune obtenant un diplôme.
- Décorations de Noël : suite à un devis de Cynergie 4000 € jugé trop onéreux, un inventaire de l'existant est en cours.
- Organisation du 11 novembre 2021 : rassemblement au monument aux morts à 11h suivi d'un apéritif à la salle des fêtes (pass-sanitaire).
- Informations communiquées suite à la Conférence des maires de la CCALN : Présentation du P.C.A.E.T. (Plan Climat Energie du Territoire) et sollicitation de la CC Somme Sud Ouest pour partager une cuisine centrale.
- Fibre optique : Un travail sur « l'adressage » est demandé pour fin novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

A la découverte de ...



Gérard DESSEAUX, président de l'association France REIN — Picardie nous présente les activités de cette association :

L'Association de patients indépendante et experte, France Rein agit au service des millions de Français concernés par une maladie rénale chronique et s'engage contre ces maladies partout et à tous les stades.

« A l'heure où 1 Français sur 20 est concerné par la maladie rénale chronique souvent sans le savoir, France Rein ambitionne de stopper l'évolution du nombre de patients et de permettre à chacun de poursuivre ou reconstruire son projet de vie avec la maladie rénale. Parce que l'insuffisance rénale ne doit pas être un obstacle aux projets de chacun(e), notre association agit chaque jour sur les terrains de la solidarité, des politiques publiques de santé et de la recherche, au service de millions de femmes, d'hommes et d'enfants. »

Depuis près de 50 ans, « France Rein » agit au service des millions de Français concernés par une maladie rénale chronique.

Reconnue d'Utilité Publique et agréée par le Ministère de la Santé, notre association de patients indépendante s'engage contre ces maladies partout et à tous les stades.

Notre association de patients, animée par des bénévoles dans toute la France, a pour objectifs :

PRÉVENIR

l'évolution de la maladie rénale, en informant, en dépistant et en encourageant la recherche médicale afin de réduire le nombre de personnes entrant chaque année en traitement de suppléance.

INFLUENCER

les pouvoirs publics dans la définition des politiques de santé. Faire reconnaître la maladie rénale comme un enjeu de santé publique majeur.

AMÉLIORER

la qualité de vie et de traitement des patients en les aidant à construire leur projet de vie avec la maladie, soutenir leurs proches.

Président : Monsieur Gérard DESSEAUX

Siège social : 18 rue de la carrière - 80250 CHAUSSOY-EPAGNY

Tél. 06 84 52 31 70

E-mail : picardie@francerein.org



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

Date convocation : 8 DECEMBRE 2021

Date affichage : 24 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze décembre à 20 h 30 ; le conseil municipal de Chaussoy-Épagny-Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian de CAFFARELLI, maire.

Etaient présents :

Mmes : BARJAT Candice, DELARUE Dorothée, DEVOS Florie, DUCHEMIN Christiane, ELOY Angélique, LELONG Marie-Line, TAVERNIER MéliSSa
MM. : de CAFFARELLI Christian, de CAFFARELLI Grégoire, DEJONGHE Sébastien, FOURNIER Eric, GAMBET Clément, MAMOU Thierry, MERCIER Sylvain.

Absents excusés : Mme CARLE Isabelle représentée par DELARUE Dorothée

Secrétaire de séance : Mme DEVOS Florie

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal,
Délibération pour la subvention au profit de l'école pour projets pédagogiques,
Délibération indexation des loyers 2022,
Ressources humaines : RIFSEEP et durée annuelle légale de travail de 1607 heures,
Attributions des primes RIFSEEP,
Accessibilité PMR : demande de subventions,
Restructuration ancien presbytère : demande de subventions,
Plantations à Berny : demande de subventions,
Convention de groupement d'achat portant sur la maîtrise d'œuvre et travaux de voiries,
Transfert du Château d'eau au profit du SIAEP,
Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal

Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil du 3 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette réunion.

Projets pédagogiques

Le conseil décide à l'unanimité d'accorder à l'école de Chaussoy une subvention de 15€ par enfant pour les projets pédagogiques, soit pour les 51 enfants de la commune, la somme de 765€.

Revalorisation des loyers

Le conseil décide à l'unanimité d'appliquer en janvier 2022 une augmentation des loyers en fonction de l'indice officiel I.R.L, soit + 0,83%.

RIFSEEP

La délibération prise le 3 novembre 2021 n'a pas été validée par le contrôle de légalité de la préfecture suite à la communication par le Centre de Gestion d'une version non-conforme.

La nouvelle délibération prévoit que le calcul des primes sera appliqué selon le même calcul que pour le traitement des agents.

Le conseil a décidé à l'unanimité de valider la nouvelle rédaction de la délibération.

Une enveloppe de 700€ est prévue pour les primes 2021.

Mise en place contrat PEC

Le recrutement de l'employé communal est prévu dans le cadre d'un contrat « Parcours Emploi Compétences ».

Durée : 1 an avec 2 mois d'essai ; prise de fonction le 3 janvier 2022 ; durée hebdomadaire : 35 h ; Rémunération : SMIC + RIFSEEP ; Aides Pôle Emploi 60% plafonné à 30 h hebdomadaires. Suivi de formation et d'adaptation assuré par l'association « Adopte un coach »

Le conseil à l'unanimité a décidé de créer ce poste d'employé communal.

Temps de travail annuel fixé à 1607 h

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillés = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Journée de solidarité : jour férié autre que le 1^{er} mai.

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022

Le conseil à l'unanimité a décidé les modalités de mise en œuvre telles que proposées.

Accessibilité PMR

Travaux accessibilité PMR prévus :

Mairie : rampe d'accès extérieure à la mairie + bande podotactile. Coût de mise aux normes : 25 750 € HT.

Ecole : bandes podotactiles et travaux sur grilles près de l'entrée de la cour. Périscolaire : baisse du couloir d'accès entre l'entrée par la cour et la salle de périscolaire. Coût de mise aux normes : 8 044 € HT.

Salle des fêtes : travaux sur sanitaires. Coût de mise aux normes : 19 215 € HT.

Salle de sport : remplacement de la porte d'entrée. Coût de mise aux normes : 6 930 € HT.

Des subventions peuvent être demandées auprès de la DETR jusqu'à 30% et la DSIL jusqu'à 80%.

Priorisation proposée : salle des fêtes, mairie, école et périscolaire, salle des sports.

Le Conseil, à l'unanimité, a accepté les aménagements exposés ainsi que le plan de financement proposé et donne pouvoir au maire pour demander les subventions.

Restructuration presbytère

La commission Patrimoine propose un aménagement sur deux niveaux.

Les travaux à effectuer sont :

Lot 1 : Assainissement – Démolition – Gros œuvre (réfection façade, isolation et dalle RDC, terrasse sur plots.

Lot 2 : Charpente bois – plancher bois – couverture

Lot 3 : Doublages – cloisons – plafonds – escalier – menuiseries extérieures, intérieures et serrurerie – sols carrelés – pvc – faïence – peinture

Lot 4 : électricité – chauffage – plomberie – cuisine – poêle à bois.

Option bardage sur torchis.

Montant total HT de l'opération : 221 394 € HT

Des subventions peuvent être demandées auprès de la DETR jusqu'à 30% et la DSIL jusqu'à 80%.

Le conseil a accepté à l'unanimité les aménagements exposés ainsi que le plan de financement proposé et donne pouvoir au maire pour demander les subventions.

Plantations arbres Berny

Dans le cadre de l'amélioration du cadre paysagé et afin de favoriser la biodiversité notamment la trame verte sur la commune, le conseil municipal a souhaité profiter de l'opportunité de l'appel à projet « Nature en chemin » pour monter un projet d'aménagement.

Le conseil municipal a validé à 14 voix pour et 1 voix contre le projet d'aménagement sur les parcelles situées sur la commune d'Ailly sur Noye pour un montant d'aménagement (plantation de haies et mise en place de bandes enherbées) de 11 947,21 € TTC financé à 50 % (du HT). Le projet sera réalisé sur l'année 2022 sauf événement particulier ne permettant pas d'en réaliser l'intégralité dans l'année (exemple : covid-19 ou pénurie de plants). La municipalité de Chaussoy-Epagny s'engage à assurer la pérennité des aménagements mis en place dans le cadre de ce projet pour 10 ans et à les entretenir.

Groupement de commande

La CCALN a délibéré le 4 novembre 2021 pour la mise en place d'un groupement de commandes portant sur la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie et leur réalisation.

Coordonnateur du groupement : CCALN

Durée : 2 ans renouvelables deux fois pour une période d'un an

La commune peut rejoindre ce groupement pour bénéficier des effets de mutualisation des besoins en travaux de voirie et déléguer la gestion des marchés et passation à la CCALN. Chaque membre du groupement reste maître de l'organisation, du suivi d'exécution et du paiement des travaux.

Le Conseil à l'unanimité accepte l'adhésion de la commune au groupement de commandes.

Transfert de propriété du château d'eau de Chaussoy au SIAEP

Le château d'eau de Chaussoy et la parcelle AC178 appartiennent à la commune de Chaussoy et n'ont jamais été transférés au SIAEP malgré le transfert de la compétence « eau ».

Il convient donc de transférer leur propriété au SIAEP afin qu'ils soient intégrés dans le transfert global du patrimoine du SIAEP au RASPE-CCALN qui en assurera l'entretien.

Le conseil à l'unanimité accepte ce transfert de propriété au profit du SIAEP.

Questions diverses

Eglise : nous avons reçu un accord de financement du Conseil Départemental à hauteur de 20% des travaux de maçonnerie et de rénovation du plafond (2003€).

Rénovation énergétique : nous avons reçu un accord du Conseil Départemental pour solder l'enveloppe triennale de subvention (6602€).

Four de la cantine : nous avons l'accord pour un financement pour l'acquisition d'un four à hauteur de 3000 € dans le cadre du plan « France Relance ».

Syndicat d'eau : les comptes de liquidation sont approuvés. 50% des liquidités seront transférés à la CCALN. Les 50% restant seront répartis entre les membres du Syndicat d'eau dissout : Chaussoy-Epagny, Hallivillers, La Faloise et Lawarde-Mauger. 47000 € reviendront à la commune.

Point sur travaux préparatoires de l'adressage : l'état des lieux est en cours, un point d'étape est prévu le 21 décembre.

Point sur la distribution des cadeaux aux aînés : en cours

Retour sur l'arbre de Noël : L'événement s'est bien déroulé dans un contexte compliqué, les enfants ont apprécié le spectacle et la venue du Père Noël.

Vœux du conseil municipal : il est convenu de décider de leur organisation début janvier en fonction de la situation sanitaire.

Parking à côté de l'école : il est prévu de matérialiser les places pour faciliter le stationnement

Des personnes rencontrant des difficultés avec le numérique souhaiteraient un accompagnement. La CCALN va être sollicitée pour une intervention de son animateur numérique (contrat civique).

Il faudrait étudier la faisabilité d'une rampe à l'entrée sur le côté de l'église pour descendre les marches.

Listes électorales

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 4 MARS 2022
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12663*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

**ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
10 ET 24 AVRIL 2022**

NOUVEAU !!

L'inscription électorale se fait automatiquement pour les jeunes majeurs.

Mais vous avez déménagé ? Vous avez laissé passer la date du 31/12 ?

Compte-tenu des échéances électorales annoncées, vous avez **jusqu'au 4 mars prochain** pour vous inscrire sur les listes électorales de votre commune.

3 possibilités :

- sur le site www.service-public.fr.
- en Mairie
- par courrier en utilisant un formulaire CERFA

L'année 2021 en images ... Merci aux bricoleurs et jardiniers ...



Le jardinage dans la joie



Le pont d'Hainneville se refait une jeunesse



Une jardinière doit être bien calée ...



La « famille chevreuil » s'installe avant de s'illuminer ...



Vertige s'abstenir ..
Touche finale pour le sapin de Noël
de la salle des fêtes



Contrôle des guirlandes de Noël

Numéros et adresses utiles



SAMU



**Police
Gendarmerie**



Pompiers



**Toutes
urgences**



**Violences faites
aux femmes**

Médecins

Dr Fazia ABDELLATIF

☎ 03 22 41 02 24

Dr Frédéric BRETON

☎ 03 22 41 15 15



Cabinet médical 60 rue Sadi Carnot

Infirmiers

Julien DEFORGE

☎ 03 22 41 07 77

Ann JONES

☎ 03 22 41 07 77

Olivier BLONDEAU

Joseph POTTIER

☎ 06 82 02 26 49

Pauline MERCIER

(Ass. ASALEE)

☎ 07 86 49 39 77

Kinésithérapeute

Christophe LEFAY

Stessy CHANTRIAUX

Ophélie d'HALLUIN

☎ 03 22 41 48 06



Psychologue

Isabelle THOURAIN

☎ 06 88 00 95 08

Cabinet médical Jean Fournier 32 rue Pellieux

Médecin

Dr Carole HORDE

☎ 03 65 88 96 85



Infirmiers

Sandrine BAZIN

Emilie CARPENTIER

☎ 03 22 41 45 18

☎ 06.62.09.41.38

Jonathan LOTTEAU

Annabelle FONTAINE

☎ 03 22 47 14 55

☎ 06.35.13.01.65

Orthophonistes

Thaïs BERNARD

☎ 03 22 41 45 18

Caroline LEDOUX

☎ 06 62 79 38 72

Sage-femme

Mélanie DEVOYE

☎ 06 89 78 92 73

Santé Naturopathe

Juliette GLAVIEUX

☎ 06 83 51 86 02

contact@naturoglia.com

Dététicienne

Morgane FARRICA

☎ 06 45 01 78 04

Ostéopathe

Briec RONSERAIL

☎ 06 72 82 15 43

Pédicure

Jennifer CADEAU

☎ 06 67 92 13 66

Cabinet médical 43 rue Sadi Carnot Dr Elise THOMAS : ☎ 03 22 41 10 20

Cabinet infirmier 23 rue Sadi Carnot Stéphane BORDEUX ☎ 03 22 41 18 10
Mélissa PERRIER ☎ 03 22 41 18 10



Pharmacie DETOISIEN 2 rue du Dr Binant ☎ 03 22 41 01 28

Kinésithérapeute
Rue du Temple—JUMEL



Antoine GIROL
☎ 03 22 47 60 50 — 06.46.40.53.17

Directeur de Publication :

Christian de CAFFARELLI

Comité de Rédaction :

Candice BARJAT

Isabelle CARLE

Christiane DUCHEMIN

Angélique ELOY

Sylvain MERCIER

Avec la collaboration de :

Michel BARBIER

Mélanie BAUDESSON

M. Hélène BLANCKAERT

Dorothee DELARUE

Grégory DESSEAUX

Claire DUEZ

Claire LOBBE

Nicole PAUCHET

*Edité avec les moyens
techniques de la
commune de
Chaussoy-Epagny-
Hainneville*

